Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260904-2026_072-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_72
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Août 2026

L'an deux mille vingt-six le 31 Août à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 24 Août 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice, HIGNET Manuela
Absents excusés : LARCHER Ghislaine a donné pouvoir à Roger MORAZIN.
TESSIER David a donné pouvoir à Franck SOULAINE.
NICOLON Lucie a donné pouvoir à Marie-Claire RUAULT DUBORD.
ROBIN Emeryc a donné pouvoir à Michel CHAUDAGNE.
CELBERT Jean-François a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.
Secrétaire de séance : FRANGEUL Marsida.

OBJET : Tarifs restaurant scolaire.

M. Le Maire présente les conclusions du bilan financier du fonctionnement de la restauration scolaire 2025-2026.

La commune doit faire face à une augmentation de plusieurs postes de dépenses. Un déficit de 8 325.89 €uros est constaté pour le budget 2025/2026, soit une perte de 0.41 euros par repas.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'augmentation du prix du repas de 0.10 €.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats ont été les suivants :
Présents : 14
Votants : 19 dont 5 pouvoirs
Pour : 19 dont 5 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres presents décide :

D'augmenter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 comme suit :

Le prix du repas pour un élève : 4.30 euros.
Le prix du repas adulte : 5.60 euros.
Le prix du repas pour le ALSH (enfant et adulte) : 4.70 euros (à partir du 1er janvier 2027).

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
04 Septembre 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

